



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies



Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Déclaration liminaire au comité technique local du 24 mars 2017

Monsieur le Président,

La CGT, avec Solidaires et la CFDT, avait boycotté la première convocation de ce comité technique, qui actera des attaques sans précédent à l'encontre du dialogue social.

Les moyens des organisations syndicales sont ainsi réduits, tant en termes d'autorisation d'absence que de remboursement des frais de déplacements. **Diminuer les droits des représentant.e.s des personnels, c'est mépriser le travail qu'elles.ils mènent, et c'est surtout s'attaquer à ceux des agent.e.s**, car sans moyens pour préparer les instances et en restituer les propos tenus, comment défendre les collègues en situation difficile ?

Le comité technique de ce jour évoquera le budget 2017 de la DiSI, avec cette année encore **une diminution des dotations de 1^{er} niveau (celles qui permettent de payer les dépenses locales de fonctionnement) de près de 100.000 €**. Il y a quelques années, votre prédécesseur nous avait annoncé qu'on était « arrivés à l'os ». Et pourtant, les dotations n'ont cessé de diminuer depuis. Alors, où en sommes-nous désormais ?

Nous évoquerons également la double commande SIRHIUS. Au-delà de la qualité de l'application et des améliorations attendues par les utilisateurs par rapport à Agora (le coût estimé de l'application dépassant les 140 M€ selon la Cour des comptes, nous espérons qu'il y en aura !), **les conséquences lourdes pour les agent.e.s qu'elles.ils soient simples usager.ère.s ou agent.e.s du service RH**.

La mise en place de Sirhius entraînera une harmonisation de l'ensemble des règles de gestion des directions du Ministère des Finances, alors que celles-ci ont fait ou font l'objet de discussions qui ont permis ou permettront des dérogations aux textes stricts. Pour la CGT, il est inacceptable qu'un outil informatique serve de prétexte à la remise en cause d'acquis obtenus.

Elle s'accompagnera de la mise en place de deux nouvelles structures, les SIA – centres d'appels pour les agents sur les questions les plus courantes – et les CSRH, grosses structures qui géreront les aspects du dossier de l'agent liés à la paye. Nous aurons donc deux nouveaux interlocuteurs pour les agents. **Pour la simplification, on repassera**, en revanche, nul doute que la mise en place de ces CSRH conduira, avec l'amical soutien de la Cour de Comptes pour qui c'est une obsession, à la **suppression de nouveaux emplois dans les services RH**, bien au-delà des gains de productivité réels.

Nous évoquerons également le recrutement d'un.e collègue contractuel.le handicapé.e sur l'ESI d'Angers. Pour la CGT, c'est la règle du concours qui doit être privilégiée dans les recrutements de la fonction publique. Il convient de s'interroger sur les raisons qui conduisent à devoir passer par la voie contractuelle. **La CGT considère que c'est à l'emploi de s'adapter aux handicaps et non l'inverse**.

En conclusion, malgré les doutes dont nous vous avons fait part lors des deux boycotts des dernières convocations en CTL sur la qualité du dialogue social, nous souhaitons échanger aujourd'hui avec vous sur les sujets à l'ordre du jour ainsi que sur des questions diverses, notamment sur l'avancement des travaux concernant la fusion des ESI nantais.